

BIEN JETER MES LINGETTES, C'EST SIMPLE !



D'une manière générale, je ne jette pas les lingettes dans les toilettes.



JE JETTE MES LINGETTES
DANS LA POUBELLE !

Même si elles sont biodégradables !

OU



JE PEUX JETER MES
LINGETTES DANS
LES TOILETTES,

seulement s'il y a un
dessin ou une consigne
sur l'emballage !



JE NE JETTE PAS MES LINGETTES
DANS LA NATURE !

2 BONS GESTES POUR JETER VOS LINGETTES ! ✓



D'UNE MANIÈRE GÉNÉRALE, JE NE JETTE PAS LES LINGETTES DANS LES TOILETTES.



**JE JETTE LES LINGETTES
DANS LA POUBELLE.**

Même si elles sont biodégradables !

OU



**JE PEUX JETER LES
LINGETTES DANS
LES TOILETTES :**

- si l'emballage comporte la mention :
« **Jetable dans les toilettes** »
- et je respecte les consignes indiquées sur l'emballage :
Ex. « **Ne pas jeter plus de 2 ou 3 lingettes à la fois** »



**JE NE JETTE JAMAIS LES LINGETTES
DANS LA NATURE.**

Même si elles sont biodégradables !

BIEN JETER LES LINGETTES !

Très pratiques, les lingettes sont devenues un produit de consommation courante. Elles ont de multiples usages : pour se démaquiller, essuyer les fesses de bébé, nettoyer les mains des enfants et leur apprendre la propreté, on peut les emporter partout. Qu'elles soient sèches ou imprégnées, elles sont aussi utiles à la maison, pour dépoussiérer les meubles ou nettoyer les surfaces du sol au plafond.

Ne sont jetables dans les toilettes que les lingettes dont l'emballage comporte la mention et/ou le pictogramme « Jetable dans les toilettes ». A défaut, toutes les autres doivent être jetées dans la poubelle.

NE PAS CONFONDRE BIODÉGRADABLE ET JETABLE DANS LES TOILETTES

Même si l'emballage indique que les lingettes sont biodégradables*, cela ne veut pas dire qu'elles sont jetables dans les toilettes ! Ces lingettes sont effectivement biodégradables selon des normes établies : leur degré de décomposition s'apprécie en fonction



du temps nécessaire à la dégradation*. Or dans certains cas, le temps peut être supérieur à leur séjour dans les réseaux d'assainissement.

En jetant des lingettes dans les toilettes qui ne sont pas destinées à y être jetées, vous risquez de boucher vos toilettes, ainsi que le système d'assainissement collectif. Elles fi-

nissent par former des amalgames et obstruer les canalisations. En plus des conséquences désagréables (mauvaises odeurs, mauvaise évacuation, risque de débordements), ces dysfonctionnements peuvent en-

gendrer des coûts très importants non seulement pour les usagers (frais de débouchage, augmentation de la facture d'eau), mais aussi pour les collectivités locales (frais d'exploitation et de réparation des systèmes...). Des coûts potentiellement répercutés dans les impôts locaux.

ADOPTEZ LES BONS GESTES DE TRI DES LINGETTES :

RECONNAÎTRE LES LINGETTES JETABLES DANS LES TOILETTES :



- 1 Leur emballage doit comporter la mention « Jetable dans les toilettes ».
- 2 Respecter les consignes indiquées sur l'emballage. Par exemple : « Ne pas jeter plus de 2 ou 3 lingettes à la fois ».

TOUTES LES AUTRES LINGETTES SE JETTENT DANS LA POUBELLE :



Leur emballage comporte des consignes. Par exemple « Ne pas jeter dans les toilettes ».

APPRENEZ LES BONS GESTES DE TRI À VOS ENFANTS.



NE PAS JETER DE LINGETTES DANS LA NATURE.

même si elles sont biodégradables.



Les couches, les protections périodiques, le coton, les cotons tiges, les mouchoirs et les essuie-tout ne se jettent pas dans les toilettes. Ils se jettent avec les ordures ménagères.

*La biodégradabilité s'apprécie en prenant en compte à la fois le degré de décomposition d'une substance par des micro-organismes et le temps nécessaire pour obtenir cette décomposition.